****

saintdoulchardcyclotourisme@gmail.com

**Compte rendu du CD du 12 février 2018.**

Le comité directeur s’est réuni le lundi 12 février 2018 à 18h30 au local du club.

Étaient présents :

Dominique Vannier, Claude Mazet, Roger Davoust, Arnaud Paillot, Jean-Marc Chapier, Bernard Laridant, Francis Schollier, Jean Michel Blanchet, Jean Yves Imbert et Cyril Gales.

Étaient absents : Thierry Ladevèze (excusé), Yves Bouard (démission).

**Ordre du jour :**

1. **Les circuits de mars 2018 :**

Les circuits sont validés.

Dès le départ, 2 groupes sont proposés (quand l’effectif le permet):

* un groupe rapide qui partira en premier,
* un groupe moins rapide qui partira en 2ème avec un départ repoussé de 5 minutes par rapport au 1er groupe.

 A partir d’Avril, un circuit alternatif (uniquement le dimanche) sera proposé une fois par mois, pour un départ anticipé et une distance plus importante que le circuit 1.

**2) Organisation de Paris-Nice :**

Le restaurant retenu est le domaine de la grande Garenne (Neuvy sur Barangeon).

Nous sommes à la recherche d’un 2ème chauffeur pour conduire le minibus (sans remorque). Le volontaire contactera Roger.

**3) Point sur la ronde des aînés :**

L’inscription est lancée depuis le 15 janvier 2018.

3 parcours au choix : 30, 50 et 70 kms.

Un fléchage à la bombe est prévu la veille pour les petites routes.

Les personnes qui détiennent une licence balade sont inscrites d’office sur les petits circuits.

4**) Point sur Le brevet de 200 kms :**

Pas d’inscrit à ce jour. Les personnes intéressées attendent les prévisions météorologiques.

Un point sera fait à la prochaine réunion le 12/03/2018.

Pour les personnes non licenciées, il n’est pas exigé de certificat médical (directive du ministère des sports).

**5) Point sur les licenciés (relance) :**

Nouveaux licenciés : Thierry Dominé, Daniel Cassoré, Jean-Philippe Horsin.

Effectif total : 91 (89 cyclos enregistrés et 2 en attente d’un certificat médical).

 Les personnes qui n’ont pas encore adhéré ne seront plus couvertes après le 28/02/2018, et ne pourront plus se joindre à notre groupe (directives FFCT).

**6) La licence balade :**

Cette formule ne sera plus acceptée sans décharge ou certificat médical dès ce jour.

7**) Questions diverses :**

Les non-licenciés ont droit de se joindre à notre club jusqu’à 3 sorties. A ce titre, un bon sera rempli par un des membres du comité directeur pour chaque personne.

Ces documents sont conservés au local.

En 2020, le challenge du centre est organisé dans notre département. Le club ne se porte pas volontaire à l’unanimité (moins un vote).

Du 28 mai au 3 juin 2018 : fête du vélo organisée par la FFCT. Une organisation sera proposée.

 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Prochain CD lundi 12 mars 2018 à 18h30

Le secrétaire

Cyril Gales